



Assemblée Générale Ordinaire du Conseil National des Achats du 10 juin 2022

(en version dématérialisée)

14h-16h

Personnes convoquées avec voix délibérative :

- Membres adhérents à jour de cotisation (liste jointe en annexe 1)

Personnes invités sans voix délibérative :

- Présidents de régions
- Membres du Bureau et Administrateurs
- Les salariés du CNA

Ordre du jour

Assemblée Générale Ordinaire :

- Constat de quorum ;
- Introduction du Président national ;
- Approbation du PV de l'AGO du 11 juin 2021 ;
- Élection aux 4 sièges d'administrateurs vacants ;
- Modification de l'article 7 des statuts portant extension du nombre d'administrateurs ;
- Rapport moral ;
- Rapport financier et report à nouveau ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des comptes ;
- Rapport du Comité Ethique ;
- Conclusion et prochaines échéances.

Les membres du Conseil National des Achats se sont réunis en assemblée générale ordinaire de façon dématérialisée le 10 juin 2022 de 14h à 16h.

Le secrétaire général procède à la vérification des membres présents au nombre de 25. Le quorum fixé par les dispositions de l'article 2.4.1 des statuts à 20 délégués présents étant atteint, l'assemblée générale peut se tenir valablement.

Introduction du Président national :

Le Président ouvre l'Assemblée générale. Il souligne l'importance de cette assemblée qui en vertu des nouveaux statuts de l'association adoptés en 2021 est ouverte à l'ensemble des membres du CNA à jour de cotisation ce qui marque une volonté de rassembler l'ensemble des adhérents et d'élargir le débat à l'ensemble de nos sensibilités. Il souhaite la bienvenue au nouveau commissaire aux comptes, monsieur Philippe Machon qui succède à monsieur Jean-Marie Bourgeois.

Point n°1 : Approbation du procès-verbal de l'AGO du 12 juin 2020 :

Contexte

Le procès-verbal de la séance de l'AGO du 11 juin 2021 n'appelle aucun commentaire

Résolution

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire approuvent le procès-verbal.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point n°2 : Renouvellement de 4 sièges d'administrateurs :

Contexte :

4 sièges d'administrateurs sont à renouveler en 2022. Cela concerne le siège laissé vacant par la disparition d'Isabelle Quettier, par le départ en retraite de Christophe Jan, et par la fin des mandats de Jean-Michel Mardelle et de Pascal Pelon.

Les résultats du vote sont : Jean-Michel Mardelle : 88 voix, Pascal Pelon : 87 voix, Michel Augé : 80 voix, Philippe Maraval : 78 voix

Résolution

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire après avoir constaté le résultat du scrutin valident la nomination des 4 administrateurs après examen par le comité éthique :

- Jean-Michel Mardelle
- Pascal Pelon
- Michel Augé
- Philippe Maraval
-

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point n° 3 : Modification de l'article 7 des statuts:

Contexte

Le développement et l'influence grandissante du CNA, son dynamisme et sa capacité d'action vis à vis de la communauté des acheteurs privés et publics, suppose une plus grande représentation de l'ensemble des sensibilités au sein de notre conseil d'administration.

Il est donc proposé de porter le nombre d'administrateurs de 18 à 22. Les 4 sièges supplémentaires seront réservés à des personnalités qualifiées. Elles seront désignées par le conseil d'administration sur proposition du Président national. Il vous est proposé d'adopter la résolution suivante:

L'article 7 des statuts est modifié comme suit:

L'Association est administrée par un conseil d'administration élu par l'assemblée générale.

- Le conseil se compose de 22 membres dont :
- 12 administrateurs élus par l'assemblée générale. Ces administrateurs sont élus au scrutin secret par les membres ayant droit de vote, pour une durée de trois ans ;
- 6 administrateurs-présidents de région représentant les présidents de région. Ils sont élus par l'ensemble des présidents de région, pour une durée de trois ans.
- 4 administrateurs désignés parmi des personnalités qualifiées. Ils sont nommés par le conseil d'administration sur proposition du Président national.

Résolution

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire approuvent l'extension du nombre d'administrateurs de 18 à 22 et la modification qui en découle de l'article 7 des statuts.

POUR : 25

CONTRE :

0

ABSTENTION :

0

Point n° 4 : Approbation du rapport moral :

Contexte

La Président donne lecture du rapport moral pour l'année 2021. Il rappelle les grands objectifs de l'association :

- ❖ Une responsabilité essentielle dans le positionnement stratégique de la fonction achats et sa participation aux enjeux globaux de la société
- ❖ Un rôle rassembleur et porte-parole de la fonction achats en France
- ❖ Être le porte-parole et le "facilitateur/promoteur" de partage des bonnes pratiques achats

Le rapport met en évidence la progression nette des adhésions notamment s'agissant des organisations (+25%) et des prestataires (+41%). L'action engagée avec les médias a permis de renforcer la notoriété du CNA. A propos du label RFAR, le nombre de labélisés est désormais de 66.

A la demande de Pascal Mahot le rapport moral sera diffusé aux membres avec le procès-verbal de l'assemblée générale. A la demande de certains membres des informations sont apportées quant à la comptabilisation des adhérents selon leur origine.

Résolution

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du Président sur les activités 2021 approuvent les opérations traduites dans ce document.

POUR : 25

CONTRE :

0

ABSTENTION :

0

Point n°5 : Approbation du rapport financier :

Contexte

Alain Monjaux présente le rapport financier pour l'exercice 2021. Il souligne la situation financière très favorable de l'association. Le bilan de l'exercice 2021 s'établit à un bénéfice net de 146 316,90 € (cent quarante six mille trois cent seize euros, et 90 centimes). Il propose d'affecter le montant du bénéfice net soit la somme 146 316,90 € (cent quarante six mille trois cent seize euros, et 90 centimes), au report à nouveau. Après cette opération, le solde du report à nouveau est créditeur de 739 243, 93€ (sept cent trente neuf mille deux cent quarante trois euros et 93 centimes).

Il souligne en outre l'apparition au compte de résultat (comptes de classe 8) , de la valorisation des contributions volontaires en nature (CVN) pour un montant de 226,3 K€.

Résolution

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport financier et du rapport du commissaire aux comptes, approuvent les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées et dans ces rapports, lesdits comptes se soldant par un bénéfice net de **146 316,90 €** (cent quarante six mille trois cent seize euros et 90 centimes). En conséquence, ils donnent au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point n°6 : Report à nouveau :

Les membres présents réunis en assemblée générale ordinaire décident d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de **146 316,90 €** (cent quarante six mille trois cent seize euros et 90 centimes) au poste Report à nouveau.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point n° 7 : Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des comptes 2021 :

Les délégués réunis en assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article 612-5 du Code du Commerce approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Point n°8 : Rapport du comité Éthique :

Les délégués réunis en assemblée générale ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Éthique approuve les opérations traduites dans ce document.

POUR : 25 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

En conclusion le Président rappelle la tenue des UDA dès le 20 juin prochain dans le contexte du 75^{ème} anniversaire de l'association. Il est précisé les dates des prochaines échéances. L'AGO se tiendra en 2023, le 9 juin.

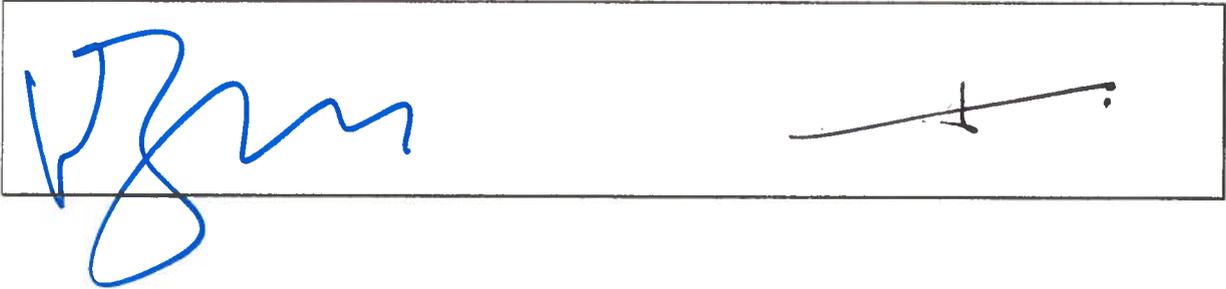
L'ordre du jour étant épuisé la séance de l'assemblée générale ordinaire prend fin à 16h15.

Le Président

Le Secrétaire Général

Jean-Luc BARAS

Yves BENTOLILA

A rectangular box containing two handwritten signatures. On the left is a blue ink signature, and on the right is a black ink signature.

ANNEXE 1 : LISTE DE PRESENCE (à annexer).

